

La supracommunalité organisée de la sécurité publique : les zones de police, les zones de secours et la planification d'urgence

John ROBERT

Conseiller expert à l'UVCW

Les zones de police

Mise en commun de l'exercice des missions de « police »
= services (personnel, matériel, infrastructure)
= missions (police « administrative » >< « judiciaire »)
→ 7 missions de police de base

→ AVANT 2002 →

* Polices communales
(262 en Wallonie)

* Gendarmerie(s) et PJ

(Policiers = agents communaux)

Loi du 7/12/1998
« *organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux* » (LPI)

**Réforme des polices
(les ZP : en 2002 !)**

→ DEPUIS 2002 →

- Zones de police
(71 en Wallonie)

* Police fédérale

(Policiers = agents zonaux : statut unique)

Les zones de police

Le conseil de police (= bgms + conseillers de police)

- * Vote du budget et des comptes
- * Marchés publics zonaux (bâtiments, matériel...)
- * Engagement de personnel
- * Vote des plans stratégiques (plan zonal de sécurité - PZS)

Le collège de police (= tous les bgms)

- * « Gestion quotidienne », politique >< « direction » par **chef de corps**
- * Mise en œuvre des priorités du PZS
- * Décisions administratives, juridiques et financières de gestion de la ZP (personnel, marchés, loyers, assurances, etc.)

Les zones de police

QUID rôle et prérogatives de chaque commune au sein de la ZP ?

- le bourgmestre :
 - * co-gestion ZP
 - * maintien OP communal !
 - * intérêts communaux (relais CC)

- le conseiller de police : votes au conseil police + infos (*11 LPI*)

- le conseil communal : compétence OP ! + vote dotation annuelle

- les conseillers communaux : aucun pouvoir direct, mais contrôle démocratique = questions, demandes d'infos (*133bis NLC*)

Attention : zone monocommunale = commune → règles LPI + CDLD

Les zones de secours

Mise en commun de l'exercice des missions de lutte contre les incendies (s.l), et aide médicale urgente

➔ « aide adéquate la plus rapide »

➔ AVANT 2015 ➔

* Services « régionaux » d'incendie (85)

* Protection civile (Féd)

* Pompiers = agents communaux (pros et/ou volontaires)

Loi du 15/5/2007 « relative à la sécurité civile » (LSC)

Réforme incendie (les ZS : en 2015 !)

➔ DEPUIS 2015 ➔

Zones de secours (14)

* Protection civile (Féd)

* Pompiers = agents zonaux (pros et/ou volontaires) à statut unique

Les zones de secours

Le conseil de zone (= tous les bgms, PAS de conseillers)

- * Vote du budget et des comptes
- * Marchés publics zonaux (bâtiments, matériel...)
- * Engagement de personnel
- * Vote des plans stratégiques (programme pluriannuel de politique générale - PPPG)

Le collège de zone (= certains bgms, choisis par le conseil)

- * « Gestion quotidienne », politique >< « direction » par **commandant**
- * Mise en œuvre des priorités du PPPG
- * Décisions administratives, juridiques et financières de gestion de la ZP (personnel, marchés, loyers, assurances, etc.)

Les zones de secours

QUID rôle et prérogatives de chaque commune au sein de la ZS ?

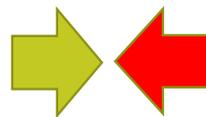
- le bourgmestre :
 - * co-gestion ZP
 - * maintien OP communal !
 - * intérêts communaux (relais CC)

- ~~le conseiller de police : votes au conseil police + infos (11 LPI)~~

- le conseil communal : compétence OP (et plans d'urgence et prévention-incendie) + vote dotation annuelle

- les conseillers communaux : aucun pouvoir direct, mais contrôle démocratique = questions, demandes d'infos (133bis NLC)

Zones de police



Zones de secours

- **71** (dont 15 monocommunes)
= moyenne: 3-4 communes
- Conseils de police :
Bgms + conseillers de police
- Collèges de police :
Tous les bgms de la zone
- Dotations communales : répartition intrazonale de commun accord, sinon par AR (aujourd'hui désuet)
- Arrêtés et règlements **communaux** :
ordre public = sécurité, propreté, tranquillité (art. 135 NLC)
- **14** (toutes pluricomunes)
= moyenne: 19 communes
- Conseils de zone :
Bgms uniquement
- Collèges de zone :
Certains bgms (clé d'Hondt)
- Dotations communales : répartition intrazonale fixée par les Gouverneurs
- Arrêtés et règlements **communaux** :
ordre public = sécurité (incendie, sécheresse, inondations) + normes

Zones de police   Zones de secours

Rationalisation p/r chaque commune, et (en principe) amélioration des services...

MAIS

Quid neutralité budgétaire ?

Dotations fédérales insuffisantes

(communes payent toujours beaucoup plus que le Fédéral...)

Les communes supportent le risque financier de leur zone

La gestion de crise et planification d'urgence (PLANU)

La gestion de crise et planification d'urgence (PLANU)

En cas de crises, de catastrophes : événements nécessitant des moyens et/ou une coordination exceptionnels des secours

- Attentats de Bruxelles (2016) : PUI fédéral
- Covid-19 (2020-2023) : PUI fédéral
- Inondations province de Liège (2021) : PUI fédéral
- Drame de Strépy-Bracquegnies (2022) : PUI communal
- Incendie tour Kennedy à Liège (2024) : PUI communal
- ...

La gestion de crise et planification d'urgence (PLANU)

Systeme coordonné et rationalisé :

- Planification :
 - territoriale : communal / provincial / fédéral
 - par activité : entreprise / industrie / nucléaire, etc.
 - par « discipline » : pompiers / AMU / police / logistique / infos.+ cellule de sécurité + mises à jour régulières + exercices

- Gestion de crise (« déclenchement de phase ») :
 - 3 autorités principales : bourgmestre / gouverneur / ministre
 - 5 « disciplines » en action, coordonnées par Dir-PC-Ops + coord. stratégique (= bgm quand phase communale)
 - Coordinateur PLANU local = responsable spécialisé (par commune ou entre plusieurs communes)

- Rétablissement : retour progressif « à la normale »